

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE À HUIS CLOS DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE LAVAL tenue le mercredi 21 juin 2023 à 9 h 15 en la salle du conseil de l'hôtel de ville, 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, salle 120, Ville de Laval, à laquelle sont présents:

MM. Ray Khalil, vice-président du comité exécutif, et Nicholas Borne ainsi que Mmes Sandra Desmeules et Christine Poirier, sous la présidence de M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif, formant la totalité des membres du comité exécutif;

sont aussi présents:

M. Benoit Collette, directeur général;
Me Valérie Tremblay, greffière.

CE-20230621-2055

RECOMMANDATION AU CONSEIL - DÉPÔT - PROJET DE RÈGLEMENT L-13015

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil de prendre acte du projet de Règlement numéro L-13015 modifiant le Règlement L-4510 concernant l'ordre, la sécurité ainsi que les heures d'ouverture et de fermeture des parcs municipaux.

(SD-2023-1430)

CE-20230621-2056

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT L-13015

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de demander à la greffière ou à la greffière adjointe d'inscrire à l'ordre du jour d'une prochaine séance du conseil, un avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement portant le numéro L-13015 modifiant le Règlement L-4510 concernant l'ordre, la sécurité ainsi que les heures d'ouverture et de fermeture des parcs municipaux.

(SD-2023-1430)

CE-20230621-2057

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADOPTION - RÈGLEMENT L-13015

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adopter le Règlement numéro L-13015 modifiant le Règlement L-4510 concernant l'ordre, la sécurité ainsi



que les heures d'ouverture et de fermeture des parcs municipaux.

(SD-2023-1430)

CE-20230621-2058

PROCÉDURES - RECOUVREMENT

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le Service des affaires juridiques à entreprendre les procédures légales contre toute personne pouvant être tenue responsable dans les dossiers portant les numéros 60-2021-VO-0604, 63-2022-VO-0222, 60-2022-VO-0038, 60-2022-VO-0986 et 63-2022-VO-1326 afin de récupérer les sommes déboursées par la Ville en réparation du mobilier urbain et pour recouvrer les frais reliés à l'intervention du Service de sécurité incendie pour combattre un incendie de véhicule.

(SD-2023-2846)

CE-20230621-2059

**AUTORISATION - PROJET-PILOTE - CONSOMMATION -
BOISSONS ALCOOLISÉES - PARCS MUNICIPAUX**

ATTENDU QUE le pouvoir d'autoriser la consommation de boissons alcoolisées dans les parcs de la Ville est délégué au comité exécutif par l'article 6.05 du Règlement numéro L-4510 concernant l'ordre, la sécurité ainsi que les heures d'ouverture et de fermeture des parcs municipaux;

ATTENDU QUE pour la saison estivale de l'année 2023, il est souhaitable de mettre en oeuvre un projet-pilote visant à permettre, sous certaines conditions, la consommation de boissons alcoolisées dans les aires de pique-nique situées dans certains parcs de la Ville et spécialement identifiées à cette fin;

ATTENDU QUE dans ce contexte, la consommation de boissons alcoolisées doit, pour être autorisée, accompagner un repas complet;

ATTENDU QU'il demeure interdit de se trouver dans un parc de la Ville en état d'ivresse;

ATTENDU QUE les consommateurs de boissons alcoolisées ne doivent pas troubler la paix publique;

EN CONSÉQUENT, IL EST

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser, du 1er juin au 31 octobre 2023, la consommation raisonnable de boissons alcoolisées en accompagnement d'un repas constitué de plusieurs aliments divers en quantité substantielle,



constituant un dîner ou un souper, dans les aires de pique-nique spécialement identifiées des parcs suivants, et uniquement pendant leurs heures d'ouverture:

- a) Centre de la nature;
- b) parc Bernard-Landry;
- c) parc Berthiaume-du-Tremblay;
- d) parc Légaré;
- e) parc Jolibourg;
- f) parc Champfleury.

(SD-2023-2965)

CE-20230621-2060

APPROBATION - TRANSACTION ET QUITTANCE

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver la transaction et quittance à intervenir entre la Ville de Laval et l'employé identifié à la pièce jointe au présent sommaire décisionnel préparé par le Service des affaires juridiques;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(SD-2023-2999)

CE-20230621-2061

**RECOMMANDATION AU CONSEIL - RENOUELEMENT -
NOMINATION - COMITÉ FONDS D'ÉCONOMIE SOCIALE DE
LAVAL**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil de renouveler la nomination de M. Didier Fleury à titre de président du Comité Fonds d'économie sociale de Laval, et ce, pour un mandat d'un an, renouvelable, soit jusqu'à la fin de son mandat à titre de membre indépendant le 13 juillet 2024.

(SD-2023-3169)

CE-20230621-2062

**AUTORISATION - PROJET-PILOTE - UTILISATION -
BARBECUES PERSONNELS - PARCS MUNICIPAUX**

ATTENDU QUE le pouvoir d'autoriser l'allumage de feux dans des endroits spécialement aménagés des parcs de la Ville est délégué au comité exécutif par l'article 6.13 du Règlement numéro L-4510



concernant l'ordre, la sécurité ainsi que les heures d'ouverture et de fermeture des parcs municipaux;

ATTENDU QUE pour la saison estivale de l'année 2023, il est souhaitable de mettre en oeuvre un projet-pilote d'utilisation, sous certaines conditions, de barbecues dans les aires de pique-nique situées dans certains parcs de la Ville et spécialement identifiées à cette fin;

ATTENDU QU'il est souhaité que les utilisateurs de barbecues aient à portée de la main leur propre extincteur afin de pouvoir agir rapidement en cas de début d'incendie;

PAR CONSÉQUENT, IL EST

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser, du 21 juin au 31 octobre 2023, l'utilisation de barbecues personnels dans certains parcs lorsque toutes les conditions suivantes sont réunies:

- 1) le barbecue fonctionne au propane, au butane ou au charbon;
- 2) le barbecue est muni, le cas échéant, d'une bonbonne dont la capacité est de 20 lbs ou moins;
- 3) pendant toute la durée de l'utilisation, l'utilisateur a à portée de main un extincteur fonctionnel de type ABC, d'un minimum de 2,5 lbs;
- 4) l'utilisation est effectuée dans une aire de pique-nique spécialement identifiée de l'un des parcs suivants, pendant les heures d'ouverture:

- a) Centre de la nature;
- b) parc Bernard-Landry;
- c) parc Berthiaume-du-Tremblay;
- d) parc Légaré;
- e) parc Jolibourg;
- f) parc Champfleury;

5) après l'utilisation, les cendres provenant des barbecues au charbon sont versées dans le réceptacle spécialement identifié à cette fin.

(SD-2023-2963)

CE-20230621-2063

RAPPORT D'ENGAGEMENT - MEMBRES DE CABINET

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de prendre acte du rapport de la nomination et de la modification de salaire de membres du personnel de cabinet préparé par le Service des ressources humaines le 30 mai 2023.

(SD-2023-2780)



CE-20230621-2064

**RECOMMANDATION AU CONSEIL - STRUCTURE
ORGANISATIONNELLE - INGÉNIERIE**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'approuver les recommandations du Service des ressources humaines concernant le Service de l'ingénierie, soit:

la création d'un poste en surplus de structure de directrice ingénierie, classe 5, au salaire annuel de 214 328 \$ avec un seuil d'engagement de 194 843 \$, et son abolition à la date effective de retraite de l'employé occupant le poste actuel de directrice ingénierie ou au plus tard le 10 août 2023;

code budgétaire: 50101-311400-111110;

la réaffectation de l'employé occupant le poste de directrice ingénierie (0002) au poste en surplus de structure de directrice ingénierie, et ce, aux mêmes salaire et conditions;

code budgétaire: 50101-311400-111110;

la nomination de l'employé identifié au rapport joint au présent sommaire décisionnel, avec une période de probation de 12 mois, au poste de directeur ingénierie, classe 5, aux conditions identifiées au rapport du Service des ressources humaines joint au présent sommaire décisionnel;

code budgétaire: 50101-311400-111110;

les réaménagements budgétaires découlant des recommandations précitées.

(SD-2023-2883)

CE-20230621-2065

**PROMOTION - ADJOINTE ADMINISTRATIVE - DIRECTION
GÉNÉRALE**

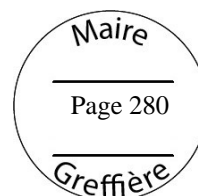
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de promouvoir l'employé numéro 52392 au poste d'adjointe administrative au DGA, avec une période d'essai de 6 mois, à la Direction générale.

(SD-2023-2949)

CE-20230621-2066

**PROMOTION - RESPONSABLE DE BIBLIOTHÈQUE -
CULTURE, LOISIRS, SPORT ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL**



RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de promouvoir l'employé numéro 50411 au poste de responsable de bibliothèque, avec une période d'essai de 6 mois, au Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social.

(SD-2023-2955)

CE-20230621-2067

RÉINTÉGRATION - INNOVATION ET TECHNOLOGIES

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de procéder à la réintégration de l'employé numéro 46762 au poste de conseiller en solutions géomatiques au Service de l'innovation et des technologies.

(SD-2023-2962)

CE-20230621-2068

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - INGÉNIERIE

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver les recommandations du Service des ressources humaines concernant le Service de l'ingénierie, soit:

la modification du poste d'agent de service (0053), classe 5, au salaire annuel de 70 755,58 \$ avec un seuil d'engagement de 45 991,13 \$, en un poste d'agent information-ingénierie, classe 5, aux mêmes salaire et conditions;

code budgétaire: 50164-311700-111130;

les réaménagements budgétaires découlant de la recommandation précitée;

le remplacement de l'organigramme concerné.

(SD-2023-2966)

CE-20230621-2069

**PROMOTION - SUPERVISEUR PRODUCTION ET ENTRETIEN -
GESTION DE L'EAU**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de promouvoir l'employé numéro 47279, engagé au poste d'opérateur



eau potable, au poste de superviseur production et entretien au Service de la gestion de l'eau, avec une période d'essai de 6 mois, et ce, aux conditions apparaissant au présent sommaire décisionnel.

(SD-2023-2984)

CE-20230621-2070

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - FINANCES

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver les recommandations du Service des ressources humaines concernant le Service des finances, soit:

la modification du poste permanent vacant de conseiller professionnel opérations comptables et financières (0014), classe 6, au salaire annuel de 99 575,93 \$ avec un seuil d'engagement de 75 700,69 \$, en un poste permanent de conseiller professionnel finances, classe 9, au salaire annuel de 111 525,04 \$ avec un seuil d'engagement de 84 784,79 \$;

code budgétaire: 28114-131200-111150;

la modification du poste permanent vacant de conseiller professionnel opérations comptables et financières (0003), classe 6, au salaire annuel de 99 575,93 \$ avec un seuil d'engagement de 75 700,69 \$, en un poste permanent de conseiller professionnel PTI, classe 8, au salaire annuel de 107 541,98 \$ avec un seuil d'engagement de 81 756,75 \$;

code budgétaire: 28114-131200-111150;

les réaménagements budgétaires découlant des recommandations précitées;

le remplacement de l'organigramme concerné.

(SD-2023-2995)

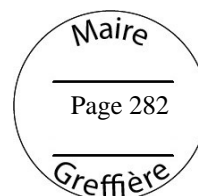
CE-20230621-2071

ENGAGEMENT PERMANENT - SUPERVISEUR - TRAVAUX PUBLICS

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'engager l'employé numéro 51655, avec une période de probation de 12 mois, au poste de superviseur travaux publics au Service des travaux publics, et ce, aux conditions apparaissant au présent sommaire décisionnel.

(SD-2023-3038)



CE-20230621-2072

SUSPENSION

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de suspendre sans solde, pour une période d'une semaine, l'employé identifié à la pièce jointe au sommaire décisionnel préparé par le Service des ressources humaines.

(SD-2023-3116)

CE-20230621-2073

SUSPENSION

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de suspendre sans solde, pour une période d'un jour, l'employé identifié à la pièce jointe au sommaire décisionnel préparé par le Service des ressources humaines.

(SD-2023-3114)

CE-20230621-2074

SUSPENSION ET CONGÉDIEMENT

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de suspendre administrativement sans solde rétroactivement au 8 juin 2023 et de procéder au congédiement de l'employé identifié à la pièce jointe au sommaire décisionnel préparé par le Service des ressources humaines.

(SD-2023-3113)

CE-20230621-2075

SUSPENSION

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de suspendre sans solde, pour une période d'un jour, l'employé identifié à la pièce jointe au sommaire décisionnel préparé par le Service des ressources humaines.

(SD-2023-3109)



CE-20230621-2076

RECOMMANDATION AU CONSEIL - DÉPÔT - PROJET DE
RÈGLEMENT L-12946

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil de prendre acte du projet de Règlement numéro L-12946 décrétant l'implantation et l'aménagement d'un parc en innovation agricole de Laval (PIAL) et décrétant un emprunt de 5 045 000 \$ à cette fin.

(SD-2023-3036)

CE-20230621-2077

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT L-12946

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de demander à la greffière ou à la greffière adjointe d'inscrire à l'ordre du jour d'une prochaine séance du conseil, un avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement portant le numéro L-12946 décrétant l'implantation et l'aménagement d'un parc en innovation agricole de Laval (PIAL) et décrétant un emprunt de 5 045 000 \$ à cette fin.

(SD-2023-3036)

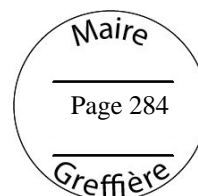
CE-20230621-2078

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADOPTION -
RÈGLEMENT L-12946

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adopter le Règlement numéro L-12946 décrétant l'implantation et l'aménagement d'un parc en innovation agricole de Laval (PIAL) et décrétant un emprunt de 5 045 000 \$ à cette fin.

(SD-2023-3036)



À 12 h 03, tous les points ayant été considérés, M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif, déclare la séance close.

M. Stéphane Boyer, maire et
président du comité exécutif

Me Valérie Tremblay, greffière